

95288 - Le jugement du retardement de l'heure de l'appel à la seconde prière de l'après midi et de son accomplissement afin de rassembler les fonctionnaires

question

Nous sommes des camarades au travail à la cité industrielle al-Djoubayl (région orientale de l'Arabie Saoudite). Nous accomplissons les deux prières de l'après midi dans une petite mosquée qui n'est utilisée que par nous. Certains frères ont proposé l'unification des heures de prières comme suit:

1. Pour la première prière de l'après midi , l'appel est à lancer à 11h 45 et l'accomplissement de la prière à 12h.

2. Pour la seconde prière de l'après midi, l'appel est à lancer à 15h 35 et l'accomplissement à la prière se fait à 15h 45. La cause de cet arrangement est de permettre à toute la communauté de la mosquée d'y prier ensemble. Les heures ci-dessus fixées sont les plus appropriées car c'est le moment où tous les concernés auront rejoint leurs bureaux à partir d'endroits éloignés. La question est la suivante: en agissant comme nous le faisons, nous conformons nous au sens du hadith reçu de notre messenger Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui): **«L'acte le plus aimé par Allah est faire la prière à son heure»?**
Une autre question: l'accomplissement de la seconde prière de l'après midi à 15h 45 ne revient il pas à la décaler de son heure?

la réponse favorite

Louanges à Allah

La Sunna enseigne qu'on lance à l'appel à une prière dès l'entrée de l'heure car c'est la pratique perpétuée par les muezzins du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui). Il n'y a aucun inconvénient pour celui qui veut effectuer une prière vers la fin de son

temps de retarder l'appel à la prière concernée pour ne le lancer que peu avant l'accomplissement de la prière.

Ar-Ramlydit dans son commentaire marginale sur Asnaaal-Matalib (1/133): **«On lance l'appel à une prière à l'entrée de son temps. Il est institué de faire cet appel jusqu'à la fin du temps.»** C'est-à-dire que le temps de l'appel commence dès l'entrée du temps de la prière et se prolonge jusqu'à sa fin. S'agissant du lancement de l'appel à une prière avant l'entrée de son temps, il n'est permis que pour la prière de l'aube.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Moughni(1/246): **«L'appel à la prière lancé avant l'heure pour une prière autre que celle de l'aube ne suffit pas. Nous ne connaissons aucune divergence à ce sujet. Ibn al-Moundhir dit que tous les ulémas sont d'avis que la Sunna veut qu'on lance les appels à la prière après l'entrée de l'heure de la prière concernée, à l'exception de la prière de l'aube. C'est parce qu' l'appel est institué pour informer de l'entrée de l'heure. Il n'est donc pas institué de le lancer avant l'entrée du temps car cela le vide de son sens.»**

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos du retardement du lancement de l'appel à la prière par rapport à l'entrée de l'heure. Voici sa réponse: «Si on est dans une localité, il vaut mieux de ne retarder l'appel par rapport au début du temps car cela peut aboutir à un désordre et à la divergence au sein des muezzins et à la confusion quant à savoir lequel d'entre eux a raison. Si on n'est pas dans une localité, les muezzins sont libres. Il reste préférable qu'ils lancent l'appel dès l'entrée de l'heure puis prient car il est préférable d'accomplir la prière dès le début de son temps.

Quant à ce qu'il est institué de retarder, l'appel qui lui est destiné doit aussi être retardé. C'est dans ces sens qu'on a rapporté un hadith sûr dans le Sahih d'al Bokhari selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) fut (une fois) en voyage. Quand son muezzin se leva pour aller lancer l'appel à la prière, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui dit: **«Attends qu'il fasse plus frais»**. Plus tard, il voulut se relever et il lui fit la même remarque. Quelque temps après il voulut se relever encore et le Prophète lui

répéta encore la remarque précédente. Quand le soleil se trouva au zénith, le muezzin lança l'appel. Voilà qui prouve que l'appel doit être lancé quand la prière peut être faite. S'il s'agit d'une prière qu'il faut retarder en raison de l'intensité de la chaleur comme c'est le cas de la première prière de l'après midi en temps de grande chaleur ou la seconde prière de la nuit, on retarde l'appel à la prière. Ceci ne concerne pas les villes et villages qui abritent des muezzins car (en règle générale) il ne convient pas retarder l'appel à la prière par rapport à l'heure habituelle retenue par les gens.» Extrait des fatwa du cheikh Ibn Outhaymine (12/189). Le hadith suscité est rapporté par al-Bokhari (539) et par Mouslim (616).

Cela étant, vous pouvez lancer l'appel à la prière dès l'entrée de du temps. Puis vous vous contenterez de l'annonce de l'entrée en prière quand vous voudrez l'accomplir. Vous pouvez encore retarder l'appel à la prière pour le situer juste avant l'accomplissement de celle-ci.

Deuxièmement, le temps d'accomplissement de la seconde prière de l'après midi prend fin quand les rayons du soleil deviennent jaunes. Il n'est pas permis de retarder la prière au-delà sauf en cas de contrainte, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Le temps de la prière d'al-asr dure jusqu'à ce que les rayons du soleil deviennent jaunes.** » (Rapporté par Mouslim (612) à partir d'un hadith d'Abdoullah ibn Amr ibn al-As (P.A.A). Voir la réponse donnée à la question n° 9940. Il est préférable de l'accomplir rapidement compte tenu de la portée générale des hadiths évoquant la préférence de l'accomplissement des prières dès le début de leurs temps. Cependant, si le retardement de la prière en question permet de rassembler les fonctionnaires pour accomplir ensemble la prière à temps, il n'y a aucun inconvénient à le faire.

En consultant le calendrier Oumal-Qoura, nous avons découvert que le temps le plus avancé pour la seconde prière de l'après midi arrive à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre. A cette période, le temps de la prière en question commence à 14h 30 et le soleil se couche à 16h 50 approximativement. Vous avez mentionné que vous accomplissez la prière concernée à 15h 45. Ce qui précède l'apparition des rayons jaunes

du soleil, s'il plaît à Allah. Dès lors, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous accomplissiez ladite prière à cette heure précise.

S'agissant de la première prière de l'après midi, nous avons découvert au cours de certains jours de l'année que son temps commence après 11h45, temps que vous avez fixé pour l'appel à la prière. A la mi février, le temps de cette prière commence à 11h55 approximativement selon le calendrier précité. Ce qui signifie que vous lancez l'appel à ladite prière avant l'entrée de son heure pendant certains jours de l'année, ce qui n'est pas permis selon l'avis unanime des ulémas comme il est déjà dit. Vous devez en tenir compte pour ce qui concerne le temps de l'appel à la première prière de l'après midi en le retardant jusqu'à 12h.

Troisièmement, la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **«Faire la prière à son heure»** en réponse à la question: **«Quelle est l'action qu'Allah aime le plus?»** (Rapporté par al-Bokhari (527) et par Mouslim (85) renvoie à l'accomplissement de la prière à son heure. Certains ulémas en déduisent la préférence de l'accomplissement de la prière dès le début de son heure. Voir Fateh al-Bari.

Cependant Abou Dawoud (426) a rapporté d'après Oum Farwah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a été interrogé en ces termes **«Quelle est l'action qu'Allah aime le plus?»** – **«Faire la prière à son heure»** dit-il. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud. Ceci indique clairement qu'il est préférable d'accomplir la prière dès l'entrée de son temps sauf en cas d'intense chaleur pour la première prière de l'après midi et sauf le retardement de la seconde prière de la nuit si cela n'est pas pénible pour les prieurs.

En ce qui concerne la première prière de l'après midi, faites-la tout au long de l'année dès l'entrée de son temps selon le calendrier Oumal-Qouraa. S'agissant de la seconde prière de l'après midi, il y a des jours de l'année au cours desquels la journée devient courte. Donc, vous l'accomplissez après l'écoulement de la moitié de son temps. Ce qui la décale du début de son temps. Il est vrai toutefois que cela est permis à condition de s'y mettre avant l'apparition des rayons jaunes du soleil.

Allah le sait mieux.